

**La loi sur le travail doit être adaptée aux réalités actuelles du monde du travail: La requête d'alliance réflexion suisse a trouvé un large soutien.**

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) a approuvé lors de la séance du 18.08.2016 l'introduction d'un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail. La majorité de ses membres estime que la loi sur le travail de 1964 a été instaurée en premier lieu pour régler le travail dans les usines, qu'elle n'offre plus suffisamment de marges de manœuvre à l'égard des conditions actuelles du monde du travail et qu'elle doit par conséquent être adaptée à la réalité d'aujourd'hui. Lisez le communiqué de presse des Services du Parlement dans sa totalité.

Berne envoie à cet égard un signal clair et EXPERTsuisse et son partenaire alliance réflexion suisse ne peuvent que s'en réjouir.

**Lien(s) et téléchargement(s)**

- [Communiqué de presse des Services du Parlement](#)
- [alliance réflexion suisse](#)